

Lettre à nos frères prêtres

N° 54 - juin 2012

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

UN BRICOLAGE HÂTIF

Concernant la liturgie issue de la réforme postconciliaire, la Fraternité Saint-Pie X avance des objections graves de nature proprement doctrinale. La principale est l'affaiblissement considérable, dans la messe, on pourrait presque dire l'effacement volontaire de l'expression du caractère de sacrifice spécifiquement propitiatoire, qui en est un élément absolument essentiel et nécessaire.

Notre *Lettre* a pris la peine, déjà, d'exposer, au moins en partie, cette contestation fondamentale. La question de la propitiation en elle-même a été expliquée dans les numéros 45 (mars 2010) et 46 (juin 2010). La question de l'offertoire, qui dans les rites des diverses Églises d'origine apostolique est un lieu majeur de l'expression de la propitiation, mais qui dans le nouveau rite a été remplacé par des considérations complètement autres, et volontairement non propitiatoires, a été analysée dans les numéros 47 (octobre 2010), 49 (mars 2011) et 51 (septembre 2011).

Le dossier du présent numéro s'intéresse, à propos des trois nouvelles Prières eucharistiques promulguées en plein mois de mai 1968 (date symbolique s'il en fut), à quelque chose sans doute de moins décisif, mais qui se révèle au final extrêmement éclairant pour comprendre la situation actuelle : les conditions matérielles et pratiques de l'élaboration de ces textes majeurs.

Cette réforme consistait donc à proposer des formules venant remplacer ou compléter des prières qui, dans toutes les Églises d'origine apostolique, sont très antiques, très vénérables, et portent depuis des siècles la piété de millions de prêtres et de fidèles.

Sans même s'arrêter à cette idée, assez incroyable il faut le reconnaître, de composer « de chic » des Prières eucharistiques, on pouvait quand même s'attendre à ce qu'un tel projet se déroule avec un réel sérieux doctrinal et liturgique, une attention à la Tradition de l'Église, une circonspection dignes d'un aussi grave sujet.

Or les éléments tout à fait incontestables du dossier réuni à ce propos par l'abbé Grégoire Celier font connaître que l'élaboration de ces nouvelles Prières eucharistiques s'est en réalité déroulée dans un incroyable climat de légèreté, d'improvisation voire de bricolage, de manque d'amour du patrimoine de l'Église catholique.

Le pire étant sans doute la hâte vraiment indécente avec laquelle ces textes ont été préparés : quelques heures seulement ont suffi pour bouleverser la tradition la plus sacrée. On reste véritablement stupéfait, et douloureusement surpris, d'un tel attentat contre la liturgie.

Abbé Régis de CACQUERAY

Éditorial

p. 1 – Un bricolage hâtif
par l'abbé Régis de Cacqueray

p. 2 – « Affaires de Rome »

La « fabrication » des Prières eucharistiques

**p. 3 – En seulement quelques mois,
une révolution liturgique**

**p. 4 – Composition de la Prière
eucharistique II**

**p. 6 – Composition de la Prière
eucharistique IV**

**p. 7 – Faire mieux que saint Léon et
saint Grégoire ?**

**p. 8 – Le cardinal Lustiger et la
liturgie**

« AFFAIRES DE ROME »

Quelques-uns se sont étonnés que la *Lettre à nos frères prêtres* ne parle pas des relations entre la Fraternité Saint-Pie X et Rome, alors que la presse et la « blogosphère » bruissent de rumeurs, alors que des documents internes et confidentiels par leur nature sont traîtreusement publiés.

Ce silence est évidemment volontaire. Le temps n'est en effet pas encore venu de parler de ces contacts, tout simplement parce qu'ils n'ont encore abouti à rien de tangible. Les communiqués brefs et réservés des deux parties, faisant part de l'échange d'un document ou d'un autre, suffisent à être informé de ce que chacun de nous a besoin de savoir, le reste relevant de la curiosité plus ou moins malsaine. Mais, surtout, ces communiqués donnent le ton et manifestent clairement l'esprit de réserve qui doit être, dans une telle affaire, celui de tout catholique qui se respecte.

Le Siège apostolique, en ses légitimes représentants, et le Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, avec ses Assistants généraux, poursuivent des échanges, tant sur la doctrine que sur les questions canoniques relatives au statut actuel et futur de la Fraternité. Ces discussions sont en cours et n'ont pas encore atteint leur terme, même si quelques documents de travail ont déjà été échangés, même si des rencontres informelles ont eu lieu. Il est d'ailleurs probable que ces discussions seront encore longues, dans la mesure où la situation, cinquante ans après le concile Vatican II et plus de quarante ans après la fondation de la Fraternité Saint-Pie X, est embrouillée et complexe.

Il est évident qu'à ce stade, la discrétion est de rigueur, pour ne pas « polluer » la liberté des échanges par des commentaires médiatiques sans valeur ou des interventions inopportunes. Personne ne peut envisager qu'un dossier aussi délicat puisse être traité sous le regard de personnes incompetentes et peut-être malveillantes.

Il est également évident que, lorsqu'une étape demandera que l'opinion publique catholique soit avertie des avancées d'une affaire qui regarde le bien de toute l'Église, les deux parties auront à cœur de fournir toutes les explications et clarifications nécessaires, comme elles l'ont fait régulièrement dans le passé. Personne ne peut se plaindre d'avoir jusqu'ici manqué des informations dont il avait légitimement besoin.

Il est enfin évident que lorsqu'une décision finale sera à prendre, chacune des personnes concernées des deux parts (par exemple, d'un côté les évêques des diocèses où la Fraternité est implantée, d'un autre côté les membres mêmes de la Fraternité Saint-Pie X) sera clairement informée de la situation en ce qui la concerne, et des implications nécessaires découlant des choix à effectuer. Rien ne se fera en catimini ou subrepticement : ce n'est la coutume ni du Siège apostolique ni, pour sa modeste part, de la Fraternité Saint-Pie X.

Notre rôle, plutôt que de commenter, de gloser, de critiquer ou d'approuver bruyamment, doit être de prier pour que ces échanges aboutissent au bien de l'Église, à la propagation de la foi véritable, à la gloire de Dieu et de son Christ. Le Pape, les cardinaux, les membres de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, ses Assistants généraux, les divers experts qui peuvent être convoqués dans ce processus ont un pressant besoin des lumières du Saint-Esprit pour ne chercher que la volonté de Dieu, sans s'arrêter à aucune considération humaine, de quelque nature qu'elle soit.

Car il est clair que le « problème » que pose la Fraternité Saint-Pie X dans l'Église n'est pas au premier chef lié à une attitude de ladite Fraternité, mais bien à des difficultés objectives touchant à la foi elle-même et nées dans le sillage du concile Vatican II. La Fraternité Saint-Pie X n'est, en effet, ni toute la crise de l'Église, ni sa cause principale : elle n'est, éventuellement et très modestement, qu'un thermomètre de cette crise, un révélateur de problèmes dans l'Église.

C'est pourquoi il faut aux uns et aux autres, aux représentants du Siège apostolique comme à ceux de la Fraternité, une foi capable de soulever les montagnes, afin de faire face simultanément aux problèmes qui sont la cause de la situation actuelle de la Fraternité Saint-Pie X, et aux problèmes qui sont la cause de la crise de l'Église : car les deux sont intimement liés. ■

EN QUELQUES MOIS, UNE RÉVOLUTION LITURGIQUE

Le 25 janvier 1964, par le *Motu proprio Sacram liturgiam*, Paul VI fondait le *Consilium*, soit le « Conseil pour mettre en œuvre la Constitution conciliaire sur la liturgie ». Le 23 mai 1968, la Congrégation des Rites promulguait trois nouvelles Prières eucharistiques. En quatre ans, donc, une révolution liturgique majeure avait été réalisée : car la liturgie romaine n'avait jusqu'alors connu qu'une seule Prière eucharistique, appelée pour cette raison « Canon », c'est-à-dire « règle ».

En quelques mois...

Ce fut un travail énorme : « Le rite de la messe fut mis en chantier il y a cinq ans exactement. Dix groupes d'études, comprenant une centaine de spécialistes de quinze nations, ont travaillé intensément et sans interruption en sessions spéciales et générales, et examiné chaque partie, chaque formule, chaque rite au point de vue de la théologie, de la pastorale, de l'histoire, des rubriques. Certains points sont revenus des dizaines de fois sur la table de dissection » (Annibale Bugnini, « Le nouvel *Ordo missæ* », *Osservatore romano*, édition hebdomadaire en langue française, 23 mai 1969, p. 2, col. 1).

Il ne faut pas croire, toutefois, qu'on ait travaillé à la rédaction de ces nouvelles Prières eucharistiques durant quatre années : il avait d'abord fallu mettre en place le *Consilium*, ce qui avait évidemment demandé un certain temps. D'autre part, entre la réalisation des Prières eucharistiques et leur promulgation, un autre temps s'était écoulé : ces textes avaient, en effet, subi la relecture de la Congrégation des Rites, de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et du Pape lui-même ; la Prière eucharistique III avait été « testée » au Synode des évêques ; enfin, le document juridique de promulgation avait dû être rédigé. Autrement dit, quelques mois seulement avait suffi pour élaborer des prières qui allaient être le cœur de la vie spirituelle de millions de prêtres et de fidèles.

En quelques heures...

Mais en réalité, c'est une erreur de croire que cette révolution fondamentale a été réalisée en quelques mois : c'est en jours qu'il faut compter, peut-être même en heures.

Nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, de documents fiables sur l'élaboration de la Prière eucharistique III, même s'il n'existe aucune raison particulière d'estimer qu'elle a été rédigée dans des conditions différentes des deux autres. En revanche, nous possédons des témoignages convergents et bien informés sur la genèse des Prières eucharistiques II et IV, et ils sont particulièrement déconcertants, voire effrayants, par ce qu'ils nous font connaître de l'atmosphère d'improvisation brouillonne dans laquelle elles furent préparées. Nous publions ci-après ces récits.

Hâte, systématisme et bricolage

Ce qu'on peut dire à partir de ces attestations, et plus généralement en parcourant l'ouvrage fondamental du maître d'œuvre de la réforme liturgique, Mgr Annibale Bugnini (*La riforma liturgica (1948-1975)*, Edizioni liturgiche, 1983), c'est d'abord que cette réforme s'est faite avec une *hâte* extrême : en quelques mois, en quelques années, l'édifice complet de la liturgie romaine, lentement élaboré en vingt siècles de tradition, a connu une refonte complète et radicale.

C'est ensuite que cette réforme s'est accomplie selon un schéma préétabli, « à travers des livres émanant d'experts et consistant essentiellement en programmes rituels » (Joseph Gélineau, « Tradition, création, culture », *Concilium* 182, février 1983, p. 25). La réforme liturgique est le fruit d'un étonnant *systématisme*, tout à fait différent de la riche et libre variété de la vie.

Enfin, cette réforme a consisté principalement en un *bricolage* des rites, un assemblage de pièces et de morceaux, prenant un texte ici, un geste là, une attitude ailleurs, et « mixant » le tout allégrement, avec le résultat de n'aboutir qu'à un *patchwork* sans unité organique. ■

COMPOSITION DE LA PRIÈRE EUCHARISTIQUE II

Concernant la composition de la Prière eucharistique II, la plus courte et (pour cette raison ?) la plus utilisée, nous possédons le témoignage très autorisé d'un de ses auteurs, le père Bouyer.

Le père Bouyer, théologien et liturgiste

Le père Louis Bouyer (1913-2004), de l'Oratoire, est un théologien et liturgiste parmi les plus connus et les plus estimés de notre temps. Sa bibliographie ne compte pas moins de quarante volumes, dont une dizaine consacrés à la seule liturgie, publiés par les éditeurs les plus sérieux : Cerf, Desclée, Aubier-Montaigne, Seuil, CLD, Flammarion, OEIL, Criterion, etc.

Le père Bouyer a rempli des missions ecclésiastiques de la première importance. Il a été consultant de la commission préconciliaire des études et des séminaires (*La Documentation catholique*, 19 février 1961, col. 273). Il a été consultant du *Consilium ad exsequendam constitutionem de sacra liturgia* (Annibale Bugnini, *La riforma liturgica (1948-1975)*, Edizioni liturgiche, 1983, p. 910). Il a notamment participé à la commission du *Consilium* pour la réforme de la messe, invité spécialement par Mgr Joseph Wagner, président de cette commission (Bernard Botte, « La liturgie de Vatican II », *La Libre Belgique*, 25 août 1976 ; article reproduit intégralement in Didier Bonnetterre, *Le mouvement liturgique*, Fideliter, 1980, p. 143-147). Il a été nommé membre de la commission préparatoire conjointe anglicano-catholique (*La Documentation catholique*, 4 décembre 1966, col. 2107). Il a été nommé par Paul VI parmi les trente premiers membres de la Commission théologique internationale dès la création de celle-ci (*La Documentation catholique*, 18 mai 1969, p. 495). Il est devenu membre de la commission mixte catholique-orthodoxe pour le dialogue théologique (*La Documentation catholique*, 16 décembre 1979, p. 1062), etc.

Les Mémoires (inédits) du père Bouyer

Dans les dernières années de sa vie, le père Bouyer a rédigé des *Mémoires*. Cet ouvrage, près de huit ans après sa mort, reste encore inédit, comme l'explique la fiche Wikipédia consacrée à son auteur : « Enfin, il a écrit ses *Mémoires*, dont le tapuscrit a été abondamment diffusé (en photocopies) auprès de ses amis (qui en ont mis de brefs extraits sur internet), et dont la parution est encore attendue avec impatience, car il révèle des choses intéressantes sur des sujets sensibles de la période post-conciliaire ».

Cet ouvrage de 148 pages A4 (qui se trouve entre nos mains, dans sa version intégrale) est effectivement captivant, et pas seulement pour les années du Concile et du post-Concile : ce que raconte le père Bouyer de sa jeunesse, en particulier, passionnera les amateurs du « vieux Paris ». On s'étonne donc qu'un éditeur n'ait pas encore eu le courage de publier ce travail. En même temps, on le comprend un peu, car la verve étincelante (mais souvent piquante) du père Bouyer n'hésite pas à déboulonner certaines « statues du Commandeur » de l'Église du dernier demi-siècle.

On est facilement pris d'un fou rire à la lecture de ces portraits d'une comique férocité, servie par une efficace langue française. C'est de ce texte que nous extrayons les récits suivants.

Premières impressions sur le *Consilium*

« Spécialement appelé à la sous-commission [du « *Consilium* pour la réforme des livres liturgiques », dont il a commencé à parler] chargée du Missel, je fus pétrifié, en y arrivant, quand je découvris les projets d'une sous-commission préparatoire, inspirée principalement par dom Cipriano Vagaggini, de l'abbaye de Bruges, et l'excellent prélat Wagner, de Trêves : croyant par là obvier à la mode venue de Hollande, des eucharisties improvisées, dans une totale méconnaissance de la tradition liturgique remontant aux origines chrétiennes. Je n'arrive pas à comprendre par quelle aberration ces excellentes gens, assez bons historiens et esprits généralement raisonnables, avaient pu

suggérer un découpage et un remembrement, également déconcertants, du Canon romain et d'autres projets se disant "inspirés" d'Hippolyte de Rome, mais guère moins farfelus. J'étais pour ma part prêt à démissionner sur le champ et à m'en retourner chez moi. Mais dom Botte me convainquit de rester, ne fût-ce que pour obtenir quelque moindre mal » (*Mémoires* (inédits), p. 130).

Dom Botte, rappelons-le pour comprendre la suite, était l'auteur érudit d'un ouvrage publié en 1963 et intitulé modestement : *La Tradition apostolique de saint Hippolyte, essai de reconstitution*.

Quelques jugements sur des points de la réforme du Missel

« En fin de compte, le Canon romain fut à peu près respecté et nous arrivâmes à produire trois Prières eucharistiques qui, en dépit d'intercessions passablement verbeuses, récupéraient des pièces d'une grande antiquité et d'une richesse théologique et euchologique hors de pair, sorties d'usage depuis la disparition des anciens rites gallicans. Je pense à l'anamnèse de la troisième Prière eucharistique, et aussi à ce qu'on put sauver d'un essai assez réussi d'adaptation au schéma romain d'une série de l'antique prière dite de saint Jacques, grâce à un travail du père Gélineau, pas souvent si bien inspiré.

« Mais que dire, alors qu'on nous parlait de simplifier la liturgie et de la ramener aux modèles primitifs, de cet "*actus pœnitentialis*" inspiré par le père Jungmann (excellent historien du Missel romain... mais qui, de sa vie, n'avait jamais célébré une messe solennelle !). Le pire fut un invraisemblable offertoire, de style Action catholique sentimentalo-ouvriériste, œuvre de l'abbé Cellier, qui manipula par des arguments à sa portée le méprisable Bugnini, de façon à faire passer son produit en dépit d'une opposition presque unanime » (*Mémoires* (inédits), p. 130).

L'incroyable élaboration de la Prière eucharistique II

Après cette savoureuse « mise en bouche », voici maintenant le témoignage précis et circonstancié du père Bouyer concernant l'élaboration de la Prière eucharistique II, fondée sur Hippolyte.

« On aura une idée des conditions déplorables dans lesquelles cette réforme à la sauvette fut expédiée, quand j'aurai dit comment se trouva ficelée la seconde Prière eucharistique. Entre des fanatiques archéologues à tort et à travers, qui auraient voulu bannir de la Prière eucharistique le *Sanctus* et les intercessions, en prenant telle quelle l'eucharistie d'Hippolyte, et d'autres, qui se fichaient pas mal de sa prétendue *Tradition apostolique*, mais qui voulaient simplement une messe bâclée, dom Botte et moi nous fûmes chargés de rapetasser son texte, de manière à y introduire ces éléments, certainement plus anciens, pour le lendemain !

« Par chance, je découvris, dans un écrit sinon d'Hippolyte lui-même, assurément dans son style, une heureuse formule sur le Saint-Esprit qui pouvait faire une transition, du style *Vere Sanctus*, vers la brève épiclèse. Botte, pour sa part, fabriqua une intercession plus digne de Paul Reboux et de son *A la manière de* que de sa propre science. Mais je ne puis relire cette invraisemblable composition sans repenser à la terrasse du bistro du Transtevere où nous dûmes figoler notre pensum, pour être en mesure de nous présenter avec lui à la Porte de Bronze à l'heure fixée par nos régents ! » (*Mémoires* (inédits), pp. 130-131).

Retour sur la réforme du Missel, et jugement d'ensemble

« Le seul élément non critiquable dans ce nouveau Missel fut l'enrichissement apporté surtout par la résurrection d'un bon nombre de préfaces magnifiques reprises aux anciens sacramentaires et l'extension des lectures bibliques (encore que, sur ce dernier point, on allât trop vite pour produire quelque chose d'entièrement satisfaisant). (...)

« Après tout cela, il ne faut pas trop s'étonner si, par ses invraisemblables faiblesses, l'avorton que nous produisîmes [à savoir le nouveau Missel] devait susciter la risée ou l'indignation... au point de faire oublier nombre d'éléments excellents qu'il n'en charrie pas moins, et qu'il serait dommage que la révision qui s'imposera tôt ou tard ne sauvât pas au moins, comme des perles égarées... » (*Mémoires* (inédits), p. 131). ■

COMPOSITION DE LA PRIÈRE EUCHARISTIQUE IV

Concernant la composition de la Prière eucharistique IV, nous avons la chance de disposer des témoignages convergents de quatre acteurs de premier plan dans le dossier.

Quatre témoins particulièrement fiables

Mgr Annibale Bugnini était, nous le savons, la cheville ouvrière du *Consilium* qui a élaboré la nouvelle liturgie. Concernant les trois autres, voilà ce qu'écrivait dom Botte moins de dix ans après les faits : « La réforme de la messe a été confiée à une commission dont le président était Mgr Joseph Wagner (...). Membres : (...) Dom Jean Vaggagini OSB, à l'époque professeur au Collège bénédictin Saint-Anselme à Rome. (...) Mgr Pierre Jounel, professeur à l'Institut supérieur de liturgie de Paris. (...) En outre, le président, Mgr Wagner, avait tenu à inviter à titre personnel deux hommes connus pour leur attachement à la tradition, le père Louis Bouyer et moi-même » (Bernard Botte, « La liturgie de Vatican II », *La Libre Belgique*, 25 août 1976 ; article reproduit intégralement in Didier Bonnetterre, *Le mouvement liturgique*, Fideliter, 1980, pp. 143-144).

Les témoignages sur l'élaboration de la Prière eucharistique IV

« Nous avons proposé [pour la quatrième Prière eucharistique] l'anaphore de saint Basile, utilisée dans le rite d'Alexandrie. Mais elle fut écartée par la Commission des évêques, à cause de la place de l'invocation au Saint-Esprit, trop éloignée des paroles du Seigneur. Nous avons alors pris pour base une formule inspirée par plusieurs anaphores orientales qui, dans la prière d'action de grâce, détaillait les étapes du salut. Cette prière a été composée par dom Jean [en réalité Cyprien] Vaggagini » (Bernard Botte, « La liturgie de Vatican II », *La Libre Belgique*, 25 août 1976 ; article reproduit intégralement in Didier Bonnetterre, *Le mouvement liturgique*, Fideliter, 1980, p. 149).

« Devant cette difficulté pratique pour l'adoption [de l'anaphore de saint Basile], durant la session des *relatores* [donc entre le 15 avril 1967, date du vote de rejet de l'anaphore de saint Basile, et le 19 avril, clôture de la session], par un travail de forcat, fut préparée la quatrième Prière eucharistique, dans le style des anaphores orientales » (Annibale Bugnini, *La riforma liturgica (1948-1975)*, Edizioni liturgiche, 1983, p. 169).

« La quatrième [Prière eucharistique] a été élaborée en une nuit par une petite équipe autour du père Gélinau » (Pierre Jounel, membre de la commission de révision de l'*Ordo missæ* au sein du *Consilium*, « Le Missel de Paul VI fête ses trente ans », *La Croix*, 28 avril 1999).

« Je pense à (...) ce qu'on put sauver d'un essai assez réussi d'adaptation au schéma romain d'une série de formules de l'antique prière dite de saint Jacques, grâce à un travail du père Gélinau, pas souvent si bien inspiré » (Louis Bouyer, *Mémoires* [inédits], p. 130).

Vingt jours pour improviser une Prière eucharistique

Si nous reconstruisons ce qu'affirment ces acteurs de la réforme, les mieux informés qu'il se puisse imaginer, nous pouvons donc dire ceci. La Prière eucharistique IV devait être primitivement l'anaphore de saint Basile. Les arguments « pour » et « contre » étaient nombreux (cf. Bugnini, pp. 451-453). Finalement, le 15 avril 1967, à une voix de majorité, cette solution fut refusée.

En une nuit, ou bien en quelques jours (il faut peut-être faire une part à l'exagération rhétorique chez Pierre Jounel), le père Gélinau et une petite équipe rédigèrent un schéma de Prière eucharistique à partir de la liturgie de saint Jacques. Ce texte, probablement révisé par dom Vaggagini, fut finalement accepté par la *plenaria* des cardinaux en avril 1967, et présenté au Pape le 3 mai 1967 (cf. Bugnini, p. 453).

Autrement dit, il s'est passé moins de *vingt jours* entre le rejet de l'anaphore de saint Basile et la fabrication complète et définitive de la Prière eucharistique IV telle que nous la connaissons. ■

FAIRE MIEUX QUE SAINT LÉON ET SAINT GRÉGOIRE ?

Moins de vingt-quatre heures pour la Prière eucharistique II, une nuit ou peut-être quelques jours pour la Prière eucharistique IV : voici donc les délais qui furent accordés pour remplacer l'œuvre des grands contemplatifs, des génies spirituels que furent saint Léon, saint Gélase, saint Grégoire le Grand, etc. On ne peut qu'être déconcerté, et même effrayé, devant une telle insouciance en une matière si grave et sacrée. Et le qualificatif d'*avorton* appliqué par le père Bouyer au résultat de cette réforme insensée, s'il paraît sévère, ne semble pas moins cruellement juste et justifié.

L'échec d'une liturgie « fabriquée »

Par ailleurs si, malgré cette hâte extravagante, une telle somme de travaux et de compétences n'a pas abouti à un résultat satisfaisant, c'est aussi que le vrai problème est de savoir si « une liturgie vraiment signifiante pour l'homme d'aujourd'hui peut venir de bureaux nationaux et internationaux composés essentiellement d'ecclésiastiques et de spécialistes » (Robert Gantoy, « Deux réactions à propos d'une analyse du vocabulaire liturgique », *Communautés et liturgies* 5, septembre-octobre 1975, p. 413). Pourtant, « une bonne liturgie ne se crée pas en un coup. Les liturgies du passé se sont engendrées organiquement les unes les autres » (Adrian Hastings, « Le christianisme occidental et la confrontation des autres cultures », *La Maison Dieu* 179, 3^e trim. 1989, p. 40).

C'est là « un aspect de la réforme liturgique qu'il aurait peut-être fallu critiquer davantage : un souci probablement trop poussé de rationaliser les structures liturgiques. Quels que soient les mérites du père Jungmann, les liturgistes du *Consilium* l'ont, je pense, trop suivi dans cette direction » (Pierre-Marie Gy, « Bulletin de liturgie », *Revue des sciences philosophiques et théologiques* 2, avril 1985, p. 319). « L'établissement de nouveaux rites ou rituels a parfois été conduit à partir de modèles dont on surestimait la valeur structurale et universelle ou bien de présupposés théologiques ou doctrinaux non pleinement élaborés. Qu'on songe à l'importance du livre de J. A. Jungmann, *Des lois de la célébration liturgique*, juste en la plupart de ses intuitions, mais qui a donné lieu à beaucoup d'extrapolations » (Dominique Dye, « Statut et fonctionnement du rituel dans la pastorale liturgique en France après Vatican II », *La Maison Dieu* 125, 1^{er} trim. 1976, p. 141).

Ainsi, « la réforme liturgique fut sérieuse, compétente, cohérente, mais n'a pas échappé à la froideur des liturgies issues, non de la prière même, mais de commissions spécialisées. Celles-ci eurent parfois la main lourde pour décaper signes et traditions » (René Laurentin, « Vatican II : acquis et déviations », *Le Figaro*, 23-24 novembre 1985, p. 10).

Une liturgie meilleure que celle que vingt siècles ont formée ?

D'ailleurs, « aussi longtemps que le prurit de nouveautés, comme c'est le cas chez nous en ce moment, y restera en fonction directe de l'ignorance ou de la méconnaissance de la tradition catholique, on devra s'y défier a priori de toutes les suggestions soit de substituer, soit même simplement d'alterner facultativement à l'usage du Canon romain n'importe quelle prière composée de chic par des fantaisistes futuristes ou des archéologues obsédés par leurs marottes » (Louis Bouyer, « Que vont devenir les rites sacrés ? », *Vie spirituelle* 521, novembre 1965, p. 542). Et donc, « il était sans espoir de produire rien qui valût beaucoup plus que ce que l'on produirait [à savoir la nouvelle liturgie], quand on prétendait refaire de fond en comble, en quelques mois, toute une liturgie qu'il avait fallu vingt siècles pour élaborer peu à peu » (Louis Bouyer, *Mémoires* [inédits], p. 130).

Il faut d'ailleurs bien l'avouer, « une bonne dose d'illusion et de mégalomanie est nécessaire pour se croire humblement capable de forger une liturgie meilleure que celle que vingt siècles de tradition chrétienne ont lentement formée » (Guy Oury, « Les limites nécessaires de la créativité en liturgie », *Notitiae* 131-132, juin-juillet 1977, p. 352, article repris de *Esprit et Vie-L'Ami du clergé* du 28 avril 1977). ■

LE CARDINAL LUSTIGER ET LA LITURGIE

« On a cédé à la fascination rationnelle. Dans la réforme liturgique, on a cédé à la griserie de la modernité en éliminant trop de symbolismes naturels, en estimant qu'ils étaient païens, ne voulaient rien dire et devaient faire place à "un nouveau langage" encore à inventer, notamment pour les jeunes. Mais ce nouveau langage peut être très décevant quand il n'a aucune dimension historique et eschatologique. On a eu trop tendance à penser que réformer signifiait faire table rase des enracinements et tout réinventer à neuf ».

Jean-Marie Lustiger, *Le choix de Dieu*, éditions de Fallois, 1987, p. 333.

« Nous n'avons pas assisté à la première réforme liturgique de l'histoire, loin de là, mais c'est la première qui ait été aussi radicale dans le rite latin ».

Jean-Marie Lustiger, *Le choix de Dieu*, éditions de Fallois, 1987, p. 337.

« Ce sont des universitaires, des professeurs, qui ont conçu cette réforme. Elle a été précédée d'un travail scientifique très remarquable. L'érudition historique moderne sur la liturgie s'est constituée à partir du XVIII^e siècle. Peu à peu, il s'est instauré une critique historique et "génétique" des sources. Entre les années 1930 et le Concile, les spécialistes de la liturgie ont généralement donné en modèle la liturgie basilicale de la belle époque, entre le IV^e et le V^e siècle : c'était l'idéal qu'il fallait reconstituer ! Et on a fait de la reconstitution. C'était intelligent, mais il n'est pas sûr qu'une évolution plus lente, plus respectueuses des permanences et des continuités n'aurait pas donné aux fidèles eux-mêmes le sentiment d'un traumatisme moins grave. Si l'on avait mieux mesuré la portée des rites comme mémoire historique inscrite au cours des générations, on aurait probablement avancé plus lentement dans la réforme liturgique ».

Jean-Marie Lustiger, *Le choix de Dieu*, éditions de Fallois, 1987, pp. 337-338.

« [La réforme de la liturgie] allait au rebours du désir majoritaire des fidèles. La plupart des gens souhaitaient finalement le silence, la musique, le rite ancré dans la mémoire. C'est une idée très volontaire que celle de la "participation active" qui a été un des objectifs du Concile. Mais fallait-il poursuivre cet objectif à la manière de la révolution culturelle de Mao, avec des obligations de participation ? ou bien valait-il mieux la gérer avec infiniment plus de lenteur ? Nous avons géré cette mutation d'une façon peut-être volontariste et arbitraire qui a produit l'effet opposé, et cela révèle un manque de sens historique, me semble-t-il. (...) On a donc voulu, pour rendre les rites de nouveau "performants", leur donner plus de transparence. Souvent on a substitué l'explication au rite, le commentaire au symbole ».

Jean-Marie Lustiger, *Le choix de Dieu*, éditions de Fallois, 1987, p. 338. ■

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; Abonnement annuel (quatre numéros) : 9 € – pour les prêtres : 5 €

Prénom : Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 9 €

Je parraine prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : scspx@aliceadsl.fr

Consulter les anciens numéros : www.laportelatine.org/communication/bulletin/lettrefrerespretres/lettres.php